

par une Commission spéciale de révision avant que le Code revête sa forme définitive et soit promulgué. L'œuvre de révision prendra, pense-t-on, de deux à deux ans et demi.

A quelques-uns des évêques qu'il a reçus récemment en audience, le Saint-Père a chaudement recommandé de donner la plus grande attention à l'étude des volumes originaux du Code quand ils leur parviendront pour l'examen.

CEREMONIE DE VETURE

Au Couvent de Saint-Laurent

LN la fête de la Compassion, le 2 avril, avait lieu à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, une cérémonie de vêtiture présidée par M. Emile Roy, chancelier.

L'allocation de circonstance a été donnée par l'officiant lui-même.

Plusieurs prêtres étaient présents à cette belle fête, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis.

Trente-deux postulantes ont revêtu le saint habit :

Mlles G. Girouard, de Nashua, dite Sœur Marie de Sion ; A. Therrien, de Grosvenordale, Conn., dite Sœur Marie de Sainte-Julitte ; C. MacDougall, d'Alexandria, Ont., dite Sœur Marie de Saint-Jérôme ; L. St-Pierre, de Lac Mégantic, dite Sœur Marie du Crucifix ; A. Perron, de Montréal, dite Sœur Marie de Sainte-Irmine ; C. Conroy, de Montréal, dite Sœur Marie de Saint-Colomban ; M. Bergeron, de Rochester, N. H., dite Sœur Marie de Saint-Emilien ; R. Mallet, de Saint-Esprit, dite Sœur Marie de Saint-Luce ; L. Lemire, de Sainte-Monique, dite Sœur Marie de Sainte-Oliva ; A. Lanctôt, de Montréal, dite Sœur Marie de Sainte-Jeanne de Toulouse ; B. Pru-